



DEBOUT !

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

L'ÉDITO

page 1

22, V' LÀ LA CGT !

DANS L'ACTU

page 2

**TOUS MOBILISÉS LE
27 JANVIER**

BRÈVES DU TERRAIN

VOS DROITS

page 3

**BÉNÉFICE D'UN
CONCOURS**

**CALENDRIER DE LA
PAYE 2022**

LA BONNE CAUSE

page 4

**LEVÉE DES BREVETS
SUR LES VACCINS**

L'ÉDITO

22, V' LÀ LA CGT !

En ce début d'année 22, la CGT Intérieur présente ses vœux à tous les agents du ministère. Nous vous souhaitons une année remplie de joies, d'affection, d'amitiés, de santé, pour vous et vos proches.

Sur le terrain, pour défendre les droits des agents, on ne peut pas se contenter de formuler des intentions : cela passe par la conviction, la volonté, le courage, la lutte, le travail, l'abnégation à défendre pied à pied les droits agents, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail.

Pour cela, vous avez besoin de la CGT. Et la CGT a besoin de vous. Il est indispensable de vous syndiquer. Parce que sans syndiqué, il n'y a pas de syndicat. Et sans syndicat, les salariés se retrouvent seuls face à l'employeur. Dans le contexte actuel, plus que jamais il faut se syndiquer CGT. Car la force de la CGT, c'est de défendre les agents en connaissant parfaitement leurs droits. Car la force de la CGT et de leurs militant-e-s, c'est de ne jamais renoncer.

Une CGT forte, cela passe aussi par les votes pour la CGT au moment des élections professionnelles. En décembre de cette année, vous serez amenés à élire vos représentants locaux et nationaux. Si vous voulez avoir une CGT qui puisse vous défendre au sein du ministère de l'intérieur comme ailleurs dans la fonction publique, vous voterez pour les listes CGT, au niveau local et national. La CGT a besoin de vous. Et vous avez besoin de la CGT. Parce que les agents sont face à des tempêtes dans le monde du travail.

Alors, syndiquez vous CGT ! Votez et faites voter CGT ! N'ayez pas peur. C'est les patrons qui doivent avoir peur. Et qu'ils se disent : 22, v' là la CGT !

27 janvier : mobilisation pour les salaires, les pensions et l'emploi

Alors que l'inflation a repris à un rythme plus soutenu et que le gel de la valeur du point d'indice depuis des années a déjà produit des ravages sur le pouvoir d'achat des agentes et des agents de la Fonction publique, le pouvoir exécutif a annoncé sa volonté de ne procéder à aucune augmentation générale des traitements et des salaires avant l'élection présidentielle.



Alors que l'ensemble des organisations syndicales revendique pourtant la revalorisation du point d'indice et des mesures transversales, cette position en dit long sur le refus de négocier de ce Gouvernement.

Elle met également en lumière leur hypocrisie : certes les discours flatteurs laudateurs envers les personnels continuent d'être ressassés mais, pour une véritable reconnaissance, on repassera.

Les organisations CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires des trois versants de la Fonction publique ne céderont en rien sur leurs légitimes revendications en matière de rémunération. Plus globalement, elles continuent d'agir en faveur de la défense des missions publiques, de l'amélioration des conditions de travail, pour davantage d'emplois pour le service public. C'est pourquoi, elles appellent l'ensemble des agentes et des agents de la Fonction publique à participer à la journée de mobilisation unitaire interprofessionnelle du 27 janvier. En refusant toute réelle négociation, ce sont bien les employeurs publics et au premier chef le gouvernement qui portent l'entière responsabilité du blocage actuel.

Tout augmente, sauf les salaires et les pensions. C'est inacceptable. Il faut se mobiliser :

Lien vers la pétition en ligne : <https://www.cgt.fr/petition/nos-besoins-doivent-etre-entendus-je-signe>

Jeudi 27 janvier POUR :

- Le dégel du point d'indice ;
- De fortes et immédiates augmentations générales ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Le rattrapage des pertes des années antérieures ;
- La revalorisation des pensions ;
- Les moyens du service public.



BRÈVES DU TERRAIN

La conjointe du préfet ne joue que sur piano blanc... Depuis la préfecture a deux pianos, un noir et un blanc. Ce qui est très utile pour renforcer la capacité à agir du service public.

Dans un Sgami, un chef de bureau, sanctionné par une mise à pied, a eu accès à son dossier (normal), en fait un dossier d'audit. Il a donc eu accès à toutes les paroles et écrits du personnel à son encontre (pas normal) ! Cette personne, toujours sur le poste, a la main sur les primes, mutations, organisation du travail et avancements des agents ! Lors du lancement de l'audit, le préfet avait pourtant assuré que ce serait confidentiel...

En réunion au ministère, l'administration dit à la CGT qu'on n'a pas le droit de dire que la mise en place des SGC a été nulle et que les agents sont en souffrance. "Avec tout ce qu'on fait, c'est pas possible". Pourtant un groupe de travail s'occupe spécialement des problèmes remontés des SGCd....Et pendant que la CGT dénonce, les autres syndicats remercient l'administration...

La CGT l'avait dénoncé, mais l'application des Lignes Directrices de Gestion (LDG), sur le terrain, se traduit par des mobilités sans appels à candidatures, sans publication de poste. Bref, c'est « à la tête du client ». Les CAP de mutations, qui ont été supprimées, garantissaient un minimum de justice et d'égalité entre les candidats, garanties et droits des fonctionnaires et piliers du Statut.

VOS DROITS

Ne renoncez pas au bénéfice d'un concours !

Les collègues qui réussissent un concours sont en joie. Ils réussissent à prouver qu'ils peuvent endosser des responsabilités supérieures, un meilleur salaire... C'est l'occasion de sortir le champagne en famille et avec les amis. Mais parfois le cauchemar n'est pas loin quand l'administration contacte le lauréat et lui propose des postes situés en région ... mais à l'autre bout de la région. L'agent est alors déstabilisé. Il sait que des postes se situent sur sa résidence administrative. Il s'en émeut. Alors l'administration propose à l'agent de « renoncer au bénéfice du concours » par écrit. Ainsi, c'est réglé, l'agent n'a pas à déménager. Bon, il n'a pas sa promotion, mais il déménage pas. Soyons clair : quand l'administration demande de renoncer à un droit, c'est qu'il y a un souci. La CGT vous invite à nous signaler ce genre de fait. La CGT vous invite à répondre le plus sobrement possible, comme suit : « Chère administration, je ne suis pas intéressé par les postes que vous me proposez, je ne renonce pas au bénéfice de mon concours. Je souhaite que vous me fassiez parvenir la liste des postes disponibles, de tous les postes disponibles et pas seulement ceux que vous jugez opportun de me présenter ».

En effet, vous êtes lauréat jusqu'à l'organisation du prochain concours ou pour une durée de 2 ans. Ainsi, l'administration doit vous fournir un poste dès lors qu'il y a en a un qui se libère correspondant au grade que vous avez acquis. Le fait de renoncer vous interdit tout simplement de bénéficier de ce droit. A défaut l'administration ne choisit pas à votre place, elle doit vous fournir la liste des postes disponibles afin que vous puissiez choisir parmi cette liste.

Ne vous laissez pas abuser par cette attitude. L'administration vous demande de refuser un droit et vous rappelle sans cesse vos devoirs. Et quand il s'agit de réellement faire valoir un droit, il vous incite à y renoncer. Le fait de ne pas renoncer au bénéfice du concours va entraîner une période difficile, puisque l'autorité va apparaître immédiatement et vous faire pression pour que vous renonciez. Pourquoi ? Pour des histoires de plafond d'emploi, de charge patronale, de budget, et autres considérations qui ne prennent pas en compte que le fait que vous soyez lauréat correspond à un travail personnel intense, souvent complexe, qu'il a fallu gérer son stress et valoriser son parcours professionnel. Cela a été dur et difficile et vous avez réussi. Aussi, **ne renoncez pas au bénéfice d'un concours !** Il n'y a pas de raisons. L'administration finira par trouver une solution et vous pourrez préserver votre dignité et le bénéfice du concours que vous avez réussi ! Avec les félicitations de la CGT.

CALENDRIER PREVISIONNEL 2022 DU VERSEMENT DE LA PAYE ET DE LA PENSION



MOIS	PAYE Date d'arrivée de la paie sur le compte des agents - date à valeur indicative sous réserve des délais de traitement des banques	PENSION Date d'arrivée de la pension sur le compte des agents - date à valeur indicative sous réserve des délais de traitement des banques
JANVIER	jeudi, 27 janvier 2022	vendredi, 28 janvier 2022
FÉVRIER	jeudi, 24 février 2022	vendredi, 25 février 2022
MARS	mardi, 29 mars 2022	mercredi, 30 mars 2022
AVRIL	mercredi, 27 avril 2022	jeudi, 28 avril 2022
MAI	vendredi, 27 mai 2022	lundi, 30 mai 2022
JUIN	mardi, 28 juin 2022	mercredi, 29 juin 2022
JUILLET	mercredi, 27 juillet 2022	jeudi, 28 juillet 2022
AOÛT	lundi, 29 août 2022	mardi, 30 août 2022
SEPTEMBRE	mercredi, 28 septembre 2022	jeudi, 29 septembre 2022
OCTOBRE	jeudi, 27 octobre 2022	vendredi, 28 octobre 2022
NOVEMBRE	lundi, 28 novembre 2022	mardi, 29 novembre 2022
DÉCEMBRE	mercredi, 21 décembre 2022	jeudi, 22 décembre 2022

Elections professionnelles décembre 2022 : VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !

LA BONNE CAUSE

Levée des brevets sur les vaccins : il y a urgence !

La reprise de l'épidémie à travers la planète, avec un nouveau variant Omicron et après une année de campagne de vaccination, relance le débat sur la levée des brevets. Une occasion de continuer à porter la pétition exigeant un changement législatif concret « pour faire du vaccin un bien commun ».

La question de la levée des brevets sur les vaccins mérite d'autant plus d'être posée après la publication de l'étude la People's Vaccine Alliance sur les résultats des géants pharmaceutiques. D'après cette association, qui milite pour une meilleure répartition des vaccins à travers le monde, Pfizer, BioNTech et Moderna engrangent plus de 1000 dollars de profits par seconde.

Contrairement à AstraZeneca et Johnson & Johnson qui vendent pour l'instant leurs vaccins à prix coûtant, le trio a amassé cet argent en vendant l'immense majorité de leurs doses à des pays riches. Pour Pfizer, le chiffre d'affaires pourrait dépasser les 100 milliards de dollars en 2022. C'est deux fois plus qu'avant la pandémie. Mais, pour le géant pharmaceutique américain, comme pour ces concurrents, il est hors de question de favoriser l'accès aux vaccins. Conscients que nous ne pourrions stopper la pandémie sans élargir et favoriser l'accès au vaccin aux populations à travers la planète, de nombreuses voix s'élèvent pour exiger, au moins temporairement la levée des brevets.



Mais malgré la pression, la Commission européenne, le Royaume-Uni et la Suisse continuent de défendre le business des multinationales pharmaceutiques. Officiellement, cela nuirait à l'innovation ! Pourtant, si les formules sont la propriété des entreprises pharmaceutiques, les recherches des trois sociétés ont été largement financées par l'argent public. Le montant s'élèverait à plus de 11 milliards de dollars pour les Etats-Unis et au moins 2 milliards d'euros pour l'Europe. Un financement public qui ne permet même pas la transparence sur la fixation du prix des vaccins. Un manque de transparence qui crée non seulement de la méfiance mais qui pèse surtout sur les comptes du budget de la sécurité sociale. Pour la CGT, dans la lutte contre la Covid, l'occasion a été manquée de rétablir la confiance en imposant une régulation publique et la transparence dans le seul intérêt du patient-citoyen.

« CELUI QUI NE PARTICIPE PAS À LA LUTTE PARTICIPE À LA DÉFAITE ! »

CGT Intérieur

Mél : interieurlareunion@cgt.fr

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Téléphone : 02 62 40 77 87 / 06 92 29 93 76

Janvier 2022